



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 19 mars 2021

COMITÉ DE PILOTAGE LYON-TURIN : POURSUITE DES ÉTUDES POUR L'AMÉNAGEMENT DES VOIES D'ACCÈS AU TUNNEL

La nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin est un axe stratégique à l'échelle européenne qui s'inscrit, à ce titre, au sein du réseau trans-européen de transport.

Les itinéraires d'accès côté français, dit « accès français », au tunnel de base franco-italien en cours de construction ont fait l'objet d'une décision ministérielle le 8 avril 2019. Celle-ci institue un comité de pilotage des accès français sous la présidence du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, assisté du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), et confie à SNCF Réseau la mission d'engager un programme d'études pour l'aménagement des voies d'accès, qu'il s'agisse de la ligne existante, Dijon-Chambéry-Modane, ou de la ligne nouvelle, Lyon-St Jean de Maurienne.

Cette décision ministérielle a également institué un observatoire de la saturation ferroviaire piloté par le CGEDD ayant pour mission d'effectuer des prévisions à 5-10 ans.

Lors du précédent comité de pilotage organisé en date du 11 décembre 2021, cinq scénarios de phasage de la ligne nouvelle, élaborés à partir des besoins exprimés par les partenaires en comité technique, ont été présentés par SNCF Réseau. Sur la base des critères d'analyse, définis au regard des enjeux et contraintes, une vision plus resserrée a émergé avec deux scénarios préférentiels dits « dominante fret » et « mixte ».

À la demande de Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, les partenaires étaient invités à s'exprimer sur les scénarios avant de poursuivre le programme d'études.

Ce vendredi 19 mars 2021, s'est tenue, en visioconférence, la troisième réunion du comité de pilotage, présidée par le préfet de région. Une centaine de participants, services de l'État, parlementaires, et élus des collectivités territoriales concernées, ont participé à ce comité, confirmant l'attente des territoires sur l'avancement de ce dossier structurant.

Cette réunion du comité de pilotage a permis d'exposer la synthèse des 27 contributions reçues dans le cadre de la concertation souhaitée par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans une volonté d'écoute des territoires.

Trois scénarios ont émergé, scénarios dits « dominante fret », « mixte » et « fret grand gabarit ». Ils ont ainsi été retenus par le préfet.

Ces trois scénarios de ligne nouvelle ainsi que les aménagements à réaliser sur la ligne existante – Dijon-Chambéry-Modane - seront approfondis dans le cadre des études d'exploitation, socio-économiques et de définition à réaliser.

Les mesures d'accompagnement sur la ligne existante, telles que la protection vis-à-vis du Lac du Bourget, protections contre le bruit ou la sécurisation des passages à niveau ont également été présentées lors de ce comité.

Une quatrième réunion du comité de pilotage est prévue à l'automne 2021 pour présenter les résultats des analyses approfondies des trois scénarios et acter le choix d'un scénario unique d'aménagement de la ligne existante et de phasage de la ligne nouvelle sur lequel seront engagées les études opérationnelles.

Cabinet du préfet – Service de la communication interministérielle

Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69